

Lettre ouverte aux agents des CPR

Dans un tract de la CGT du 4 juillet 2007, nous sommes cités nominativement et mis en cause. Puisque comme le dit cette organisation syndicale « un chat est un chat », nous usons donc de notre droit de réponse pour rétablir la vérité.

Lorsque le 8 janvier 2007, nous avons pris connaissance du dossier de la caisse autonome, nous étions encore tous quatre responsables de la section syndicale CGT. Nous avons alors œuvré immédiatement à alerter les cheminots des CPR, comme la fédération CGT sur ce qu'il se passait aux CPR, et ce en accord avec la section syndicale. Ceci nous paraissait tout à fait naturel pour une organisation syndicale revendicative.

Si le débat existait effectivement au sein de la section syndicale, la quasi-totalité des militants partageait les mêmes points de vue que nous sur la question. Nous étions donc en mesure de mobiliser les agents CPR et plus largement l'ensemble des cheminots sur la sauvegarde de notre outil de travail que sont les CPR et sur la pérennité de notre régime spécial.

Mais bien vite la division s'est faite. Les structures de la CGT ont essayé de nous faire « rentrer dans le rang » sur le dossier de la caisse autonome. Mais, tous quatre qui sommes des personnes libres et indépendantes, nous possédons notre propre conscience, notre propre clarté d'esprit et d'analyse. Nous avons considéré que notre position du refus de cette caisse autonome était juste et qu'il fallait continuer à la défendre. D'autant plus que la grande majorité des agents CPR nous rejoignait.

Les structures de la CGT, y compris certains militants de la section syndicale CPR, n'ont pu accepter cet état de fait car ce n'est pas dans leurs habitudes que des militants sortent du rang ! A partir de cette période, fin janvier 2007, le débat contradictoire n'a plus existé au sein de la section syndicale. Il n'y avait plus qu'un chemin à suivre, celui décidé en haut par la fédération ! Alors là, la déferlante fut violente pour ceux qui refusèrent de suivre cette voie fédérale. Nous avons choisi de vous livrer quelques passages :

- A plusieurs reprises, des responsables de la CGT ont dit clairement qu'ils étaient prêts à sacrifier 900 cheminots des CPR et à perdre 130 cartes à la CGT pour « sauver » le régime. Ces mêmes qui prétendaient que les cheminots des CPR ne s'étaient pas battus pour défendre le fret alors pourquoi les autres cheminots se battraient pour eux ? Nous n'acceptons pas ce discours car les cheminots des CPR n'ont pas été plus ou moins actifs que leurs collègues dans la défense du fret et nous avons réfuté ces propos comme nous avons toujours dénoncé que les cheminots des autres établissements n'étaient pas au courant de ce qu'il se passait aux CPR.
- Au moment où l'unité syndicale était réclamée fortement par les cheminots des CPR, certains ont tenté d'étouffer ce besoin d'unité. Nous nous y sommes opposés car nous estimions que la CGT se devait d'être le fer de lance de l'action unitaire.
- Certains d'entre nous faisaient partie d'une délégation qui a entendu ces mêmes responsables nous interdire de défiler sous la banderole unitaire le 8 février 2007 à Paris, de ne pas distribuer ce jour-là le tract unitaire adressé à l'ensemble des cheminots de France et de Navarre et de nous retirer de l'intersyndicale. Nous avons donc désobéi à ces ordres d'un autre temps. Il est aussi utile de rappeler que contrairement à ce que dit le tract du 4 juillet, ceux qui ont écrit ces lignes étaient loin d'être tous derrière la banderole unitaire des CPR !

- Une lettre anonyme a été adressée à l'un de nous pour l'intimider, le texte disant que « s'il ne quittait pas la CGT, on lui casserait la gueule ».
- Les pressions ont été incessantes sur la secrétaire de la section syndicale de l'époque en désaccord sur le sujet avec les différentes structures de la CGT. Dès le 8/1/07, à l'annonce de donner la personnalité morale aux CPR, la secrétaire de la section syndicale a fait part à la direction que ceci allait fragiliser notre régime spécial. Il lui a été répondu que « si c'était les propos de sa fédération, c'était une chose mais que si c'était ses propos personnels, on saurait le faire remonter ». Il n'y eu aucune réaction des différentes structures de la CGT. Le 5 mars dernier, elle remet donc sa démission du poste de secrétaire de la section syndicale tout en précisant qu'elle conservait son mandat CHSCT jusqu'à ce que le secrétaire du syndicat des cheminots de Marseille lui demande de quitter son mandat d'élu. Des pressions qui ont fait qu'elle a dû traverser une période très difficile moralement.
- Début avril, suite à différents reproches faits à son encontre, la secrétaire du CHSCT a remis sa démission sans quitter la CGT. Ce qu'elle fera fin juin suite aux agissements de certaines personnes.

Est-ce là une démarche CGT digne de ce nom !!! En tout état de cause, nous ne nous sommes plus reconnus dans cette nouvelle démarche CGT et le seul choix que nous avons, pour rester en adéquation avec nous-mêmes, était de démissionner. Sur ce dossier, nous ne reconnaissons pas la CGT telle que nous la connaissions, à savoir offensive, revendicative, proche et à l'écoute des cheminots, porteuse des revendications des agents et soucieuse de l'unité syndicale.

C'est pour cela, qu'à tour de rôle et sans aucune influence mutuelle, nous avons fait le choix, parfois contraint et forcé, de quitter nos mandats d'élus puis de quitter la CGT. Notre démarche n'a eu de mise que l'esprit de solidarité et de démocratie que souhaitaient majoritairement les agents des CPR. Si chacun d'entre nous quatre a ressenti ces moments difficiles différemment, tous quatre avons pris une décision très difficile car on ne quitte pas comme cela un syndicat auquel nous avons tant donné et qui nous a apporté tant de choses.

Aucun d'entre nous n'a choisi d'intégrer l'intersyndicale tout simplement parce qu'aucun d'entre nous n'est membre d'un des syndicats qui composent l'intersyndicale. Nous avons simplement choisi de continuer le combat avec et à côté de vous, agents CPR, avec certes la particularité d'être un peu plus en avant du fait de nos responsabilités passées.

Si le vendredi 29 juin dernier, dans l'opération du « deuil des CPR », nous avons choisi de nous mettre en évidence, c'est parce que nous estimions que cette journée du 29 juin, dernier jour d'existence des CPR en tant que telles, ne devait pas rester un jour neutre. Nous avons choisi d'y participer et nous estimons d'ailleurs que dans cette journée particulière toutes les organisations syndicales avaient leur place, et ce quelle que soit sa propre opinion sur le dossier de la caisse autonome.

Nous continuons donc le combat à vos côtés, comme des simples cheminots. Voilà ce que nous tenions à vous dire, sans polémique, pour que chacun d'entre vous puisse se faire sa propre opinion. Nous vous remercions de votre attention.

Viviane GERARA

José GUIARD

Claudine PIQUEMAL

José GOMEZ

Ce document a été édité le 9 juillet 2007, aux frais des signataires, par une imprimerie privée.